



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex
Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32
E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu
Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/> Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 429 - 14 mars 2012

Modes de recrutement dérogatoires pour les agents contractuels

Les articles **13 à 20** de la loi n° **2012-347** prévoient des **modes de recrutement réservés** valorisant les **acquis professionnels**. Cette voie de recrutement est ouverte pendant **4 ans** à compter du **13 mars 2012**.

Situation des agents concernés

Ces modes de recrutement sont réservés aux agents occupant un **emploi permanent**, à la date du **31 mars 2011**, en qualité d'**agent contractuel de droit public**. Les agents à **temps non complet** doivent être employés pour une **quotité** de temps de travail au moins égale à **50 %**.

Les agents dont le **contrat a cessé** entre le **1^{er} janvier** et le **31 mars 2011** peuvent bénéficier de ces modes de recrutement.

Sont **exclus** de leur bénéfice les agents **licenciés** pour **insuffisance professionnelle** ou **faute disciplinaire** après le **31 décembre 2010**.

Signez le manifeste pour un pacte social !

Les **10 et 11 mars 2012**, des **centaines** de **militants** issus de diverses **organisations** de la **société civile** ont débattu pendant plusieurs heures de tous les thèmes sociaux au cœur des difficultés de notre société. Le forum pour un pacte social organisé à l'initiative de neuf organisations (ATD Quart Monde, CFDT, Confédération Étudiante, Confrontations Europe, Europe et Société, France Nature Environnement, Ligue de l'Enseignement, Mutualité Française, **UNSA**) a été un véritable succès. Ses initiateurs ont lancé un **manifeste** pour un **pacte social** ouvert à la signature des citoyens, afin d'interpeller les responsables politiques «**pour que soient posées les bases d'un Pacte national solidaire porteur d'espoir pour nos concitoyens**».

Pour le **signer**, rendez-vous sur :
www.2012pourunpactesocial.fr

Durée de services requise pour les CDD

Les agents titulaires d'un **contrat à durée déterminée** doivent justifier d'une **durée de services publics effectifs** au moins égale à **4 années** en équivalent temps plein :

- soit au cours des **6 années** précédant le **31 mars 2011**,
- soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement auquel ils postulent (**2 années de service devant avoir été accomplies au cours des 4 années précédant le 31 mars 2011**).

Les 4 années de services effectifs doivent avoir été accomplies auprès de la collectivité qui employait l'intéressé au 31 mars 2011 ou qui l'avait employé entre le **1^{er} janvier** et le **31 mars 2011**.

Les services accomplis à temps partiel et à temps incomplet correspondant à une quotité supérieure ou égale à 50 % d'un temps complet sont assimilés à des services à temps complet. Les services accomplis selon une quotité inférieure à ce taux sont assimilés aux trois quarts du temps complet, sauf pour les agents reconnus handicapés (assimilés à des services à temps complet).

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Dans un délai de **3 mois** suivant la **publication des décrets d'application**, fixant notamment les modes de recrutement retenus pour les différents cadres d'emplois, un rapport sur la situation des agents et un **programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire** sont présentés au comité technique.

Pour la mise en œuvre de ce programme, les recrutements sont organisés selon les modes suivants :

- **sélections professionnelles**, confiées à une **commission d'évaluation professionnelle**,
- **concours réservés**,
- **recrutements réservés sans concours** pour l'accès à l'échelle 3 de la catégorie C.